

## Remboursement suite à absence prolongée du service de demi-pension

Chers parents,

En cas d'absence prolongée – une semaine ou plus – de votre enfant du service de demi-pension (cantine), il vous est rappelé que vous pouvez demander une remise d'ordre (un remboursement).  
Le bénéfice en est soumis à décision du chef d'établissement.

Pour ce faire, nous vous remercions d'utiliser le document ci-dessous et d'y ajouter le certificat médical du médecin en cas de maladie (si 5 jours et plus).



### **REMISE D'ORDRE** **POUR ABSENCE PROLONGEE A LA DEMI-PENSION**

Je soussigné(e), (Nom-Prénom responsable légal)

.....

Sollicite une remise d'ordre pour l'absence à la demi-pension de mon enfant

Nom-Prénom : ..... Classe : .....

Motif : .....

du ...../...../2024 au ...../...../2024

- Mon enfant sera considéré externe sur cette période et sortira sur la pause du midi de l'établissement sans nécessité d'une décharge de la famille.
- Mon enfant sera présent dans l'établissement sur cette période sur la pause du midi. Dans ce cas, aucun repas ne peut être pris dans l'enceinte du collège.
- Mon enfant a été malade au moins 5 jours consécutifs, ci-joint le certificat médical pour déduction de la facture de cantine.

**Aucun changement de régime ne pourra être fait durant cette période. Ce document est irrévocable.**

Fait à ..... le ...../...../2024

Signature du responsable de l'élève:

#### **Copies :**

- Secrétariat des élèves
- Vie scolaire
- Loge

*J'accepte que les données personnelles apparaissant sur ce document soient traitées pour les besoins spécifiques de cette demande.*